



Inclure un tatoueur dans les statuts? sous/location local com?

Par **biscuit**, le **20/11/2008** à **19:48**

Bonjour,

Je suis en train de créer une SARL pour un salon de coiffure galerie d'art et studio de tatouage. Au début nous avons décidé de créer chacun notre société et de co louer ou sous louer le local que nous avons trouvé. Lui va créer une micro société pour le tatouage et moi la SARL pour la coiffure.

Malheureusement le bailleur du local a refusé la sous location ou collocation alors que nous venions d'obtenir tout les fonds nécessaires, nous avons donc penser inclure le tatoueur a 1% dans les statuts de la SARL, pour qu'il fasse partit de la société, mais qu'il crée aussi sa micro entreprise pour facturé ses propres clients mais de l'héberger a son domicile. Nous lui 'prêterions' donc le sous sol 'a titre gratuit'.

Prenons nous beaucoup de risque?

Avez vous d'autre idées pour que chacun gère son affaire et que l'on puisse être dans ce local?

Merci d'avance.

Biscuit